

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.10/192/Add.1
18 mai 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION EMANANT DE M. PEDRO R. GUERRERO, CONCERNANT LE TERRITOIRE
SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Le 12 mai 1982

M. Marrack I. Goulding
Président du Conseil de
tutelle de l'Organisation
des Nations Unies
New York, N.Y. 10017

UN LIBRARY

MAY 20 1982

UN/SA COLLECTION

Monsieur le Président,

Je vous remercie d'avoir accepté, comme je le demandais, que le Conseil de tutelle entende Maître Douglas F. Cushnie et moi-même, lors de sa réunion annuelle en mai à New York 1/.

Veillez trouver ci-joint le texte de la déclaration que je ferai devant le Conseil de tutelle de l'Organisation des Nations Unies 2/. D'autres documents d'appui que j'apporterai seront présentés au Conseil de tutelle à New York.

Nous serons heureux, Maître Douglas F. Cushnie et moi-même, de répondre à toute question que les membres du Conseil pourraient souhaiter nous poser après avoir entendu notre déclaration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

(Signé) Pedro R. GUERRERO
P.O. Box 309
Capitol Hill
Saipan, CM 96950

1/ T/PET.10/192.

2/ Le texte de la déclaration a été classé dans les dossiers du Secrétariat; il peut être consulté par les membres du Conseil.